

Nouveaux financements, nouveaux territoires, nouveaux défis !

Economie Sociale et Solidaire, Sport, développement durable ...

« Les opportunités proposées par l'Union européenne »



24 novembre 2016



Europe Direct, l'information européenne près de chez vous !



Un service d'information générale sur l'Union européenne est à la disposition de tous les citoyens européens auprès d'un réseau très développé de points de diffusion et de contact mis en place par l'Union pour le public.

Le service **Europe direct** comprend un **site web** http://ec.europa.eu/europedirect/index_fr.htm
un **service téléphonique gratuit** 0 800 6 7 8 9 10 11

et des **centres d'information** en région intermédiaires entre l'Union Européenne et les citoyens au niveau local.

www.europedirectfrance.eu





Missions des Centres d'information Europe Direct



1. permettre aux citoyens locaux d'obtenir des **informations**, des **conseils**, une aide et des réponses à leurs questions en ce qui concerne les institutions, la législation, les politiques, les programmes et les possibilités de financement de l'Union européenne
2. encourager activement le **débat** local et régional sur l'Union européenne et ses politiques
3. permettre aux institutions européennes d'améliorer la **diffusion d'informations** adaptées aux besoins locaux et régionaux
4. offrir au public la possibilité de fournir un **retour d'information** aux institutions européennes sous forme de questions, d'avis et de suggestions



Le Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc-Roussillon

A.D.R.E.T.

Maison des Entreprises - Espace Alfred Sauvy

F – 66500 Prades

Tel : 04 68 05 38 84

Mail : contact@europe-direct.fr

Web : www.europedirectplr.fr

Twitter : [@EUROPEDIRECTPLR](https://twitter.com/EUROPEDIRECTPLR)

Directrice : [Claire Sarda-Vergès](#)

Chargé information et animation : [Robin Alves](#)

Accueil : [Laurene Cullell](#)



Comment fonctionne l'Union européenne EN SAVOIR >

Vos droits de citoyen européen EN SAVOIR >

Vous informer sur l'Union européenne EN SAVOIR >

LES BRÈVES
L'Europe finance le village des entreprises à Prades
22 novembre 2016 | Accueil | Aide au développement, Financement UE
Premier accord signé entre la BEI et Société Générale : 150 millions d'euros dans le cadre du Plan d'investissement pour l'Europe
15 novembre 2016 | Accueil | Aide au développement, Emploi, Entreprises

LES TWEETS
Tweets de @EUROPEDIRECTPLR
EuropeDirectPyrénées @EUROPEDIRECTPLR
#UE : nouvelle approche en matière d'inaccessibilité des entreprises en Europe [europe.europa.eu/rapidpress... @francescandev @valadonna @EU_justice](#)

FINANCEMENTS
Vous avez un projet... L'Europe peut-elle le soutenir ?
Cet outil répertorie les principaux financements de l'Union européenne. Choisissez vos critères et lancez la recherche pour identifier le(s) programme(s) le(s) plus adapté(s).



L'économie sociale et solidaire et l'Union européenne

Quelques chiffres

14,5 millions d'Européens travaillent dans le secteur de l'ESS (6,5 % de la population active de l'UE)

En Suède, en Belgique, en Italie, en France et aux Pays-Bas (entre 9 % et 11,5 % population active de l'UE travaillent dans ESS)

Forte croissance nombre de travailleurs : de 11 millions en 2002-2003 à 14,5 millions en 2009-2010.

« Initiative pour l'entrepreneuriat social »

définit les entreprises sociales et solidaires comme des entreprises qui « poursuivent un objectif d'intérêt général (social, sociétal, environnemental), et non un objectif de maximalisation du profit. Elles présentent souvent un caractère innovant, à travers les produits ou services qu'elles offrent et les modes d'organisation ou de production qu'elles utilisent. L'Initiative pour l'entrepreneuriat social (2011) liste un certain nombre d'actions afin de développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale et, plus largement, de créer un environnement favorable à l'économie sociale et solidaire en Europe.

Elle comprend **3 grands axes** déclinés en [onze actions clés](#).

- 1) faciliter l'accès aux financements pour les entreprises sociales, qu'il s'agisse de financements privés ou de fonds structurels européens (*nouveau label intitulé « Fonds d'entrepreneuriat social européen » (FESE) qui permet aux investisseurs d'identifier clairement les fonds dont l'objet principal est d'investir dans les entreprises sociales et solidaires, programme pour l'emploi et l'innovation sociale -EaSI*)
- 2) améliorer la visibilité du secteur, en particulier en renforçant la professionnalisation et la mise en réseau par l'utilisation de cartographie ou de labels.
- 3) développer leur environnement réglementaire, en offrant des formes juridiques adaptées, mais aussi en simplifiant l'application des règles en matière d'aides d'État et de marchés publics

Economie Sociale et Solidaire / Europe 2020

Une place (à conforter) dans les politiques stratégiques et le cadre d'action global de l'UE.

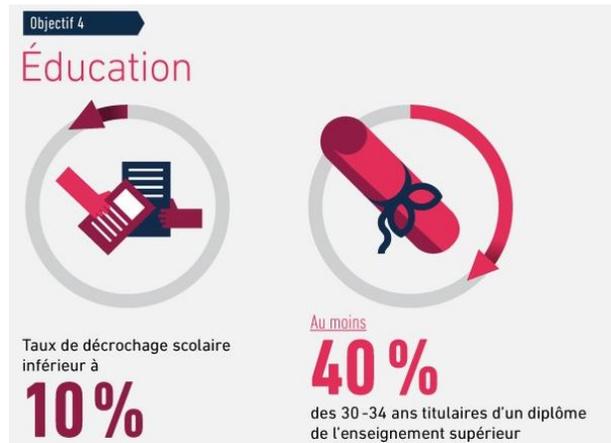
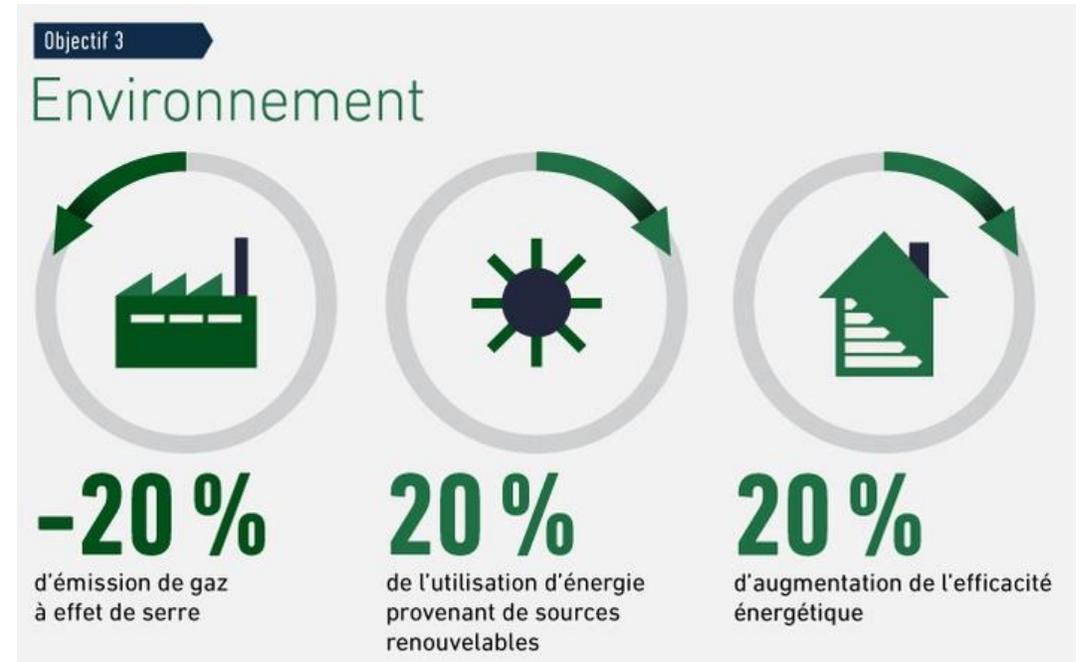
« Europe 2020 » est la stratégie de l'Union européenne en faveur de la croissance et de l'emploi.

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'UE,
la **stratégie européenne Europe 2020 vise une croissance « intelligente, durable et inclusive »** en :

- investissant de façon plus efficace dans l'éducation, la recherche et l'innovation,
- donnant la priorité à une économie à faibles émissions de carbone et une industrie compétitive,
- mettant clairement l'accent sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

Elle fixe **5 grands objectifs** en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté ou encore de climat qui seront notamment appuyés **par 7 initiatives phares**.

Economie Sociale et Solidaire / Europe 2020



Economie Sociale et Solidaire et Europe 2020

➔ ESS pas explicitement citée dans la stratégie « Europe 2020 »

➔ **Champ d'action et valeurs ESS permettent de répondre à plusieurs des enjeux soulevés**

particulièrement adaptée pour répondre à **3 des 7 initiatives phares**

innovation sociale : « Union pour l'innovation »

potentiel ESS / «emplois verts et blancs» «stratégie pour nouvelles compétences et nouveaux emplois»

exclusion/pauvreté : «plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale »

et **concernée** par **2 autres initiatives:**

« Jeunesse en mouvement » « Europe efficace dans l'utilisation des ressources

ESS : quels fonds européens ?

TYPOLOGIE DES INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES 2014/2020

Programmes européens

Politique de cohésion économique, sociale et territoriale

Convergence

Régions en transition

Compétitivité et emploi

Coopération territoriale européenne

Interconnexion en Europe

Fonds de cohésion

Fonds européens structurels et d'investissement (FESI)

FEDER

FSE

Agriculture et développement rural

Politique Agricole Commune (PAC)

- Paiement directs et soutien aux marchés : FEAGA

- développement rural : FEADER

Pêche : FEAMP

Approches territoriales intégrées

Politiques internes

L'Europe pour les citoyens

Compétitivité et PME

LIFE +

Europe créative

ERASMUS +

HORIZON 2020

Programme pour le changement social et l'innovation sociale

etc.

fonds européens 2014-2020 délégués (niveau national et/ou régional)



programmes européens gérés par la Commission européenne ou via Agences

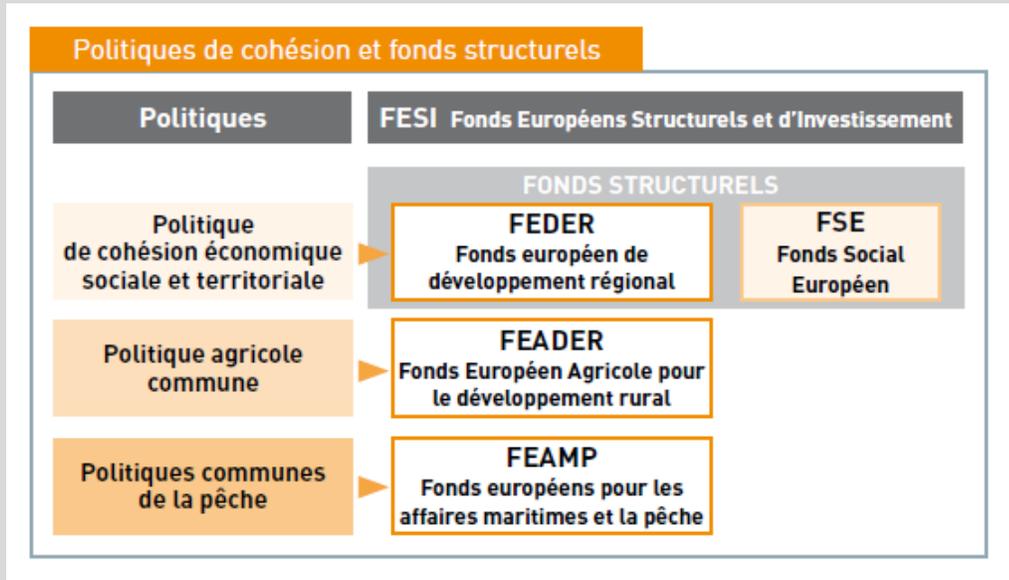


Jean-Paul Villé - 2013
europe@univ.fr



ESS : quels fonds européens ?

Pour la France, environ 27 milliards d'euros sont alloués pour la période 2014-2020 à travers les Fonds européens structurels et d'investissement (FESI)



Sur 83 programmes, l'ex Région Languedoc-Roussillon est concerné par 20 programmes !





Les FESI « fonds européens structurels et d'investissement » en LR

7 Programmes nationaux

PO FSE, PO « Initiative pour l'emploi des jeunes » (IEJ), PO d'assistance technique Europ'Act (FEDER-FSE), Cadre national FEADER, Programme Gestion des Risques (FEADER), Programme « Réseau rural national » (FEADER), PO FEAMP

4 programmes interrégionaux

Massif Central, Massif des Pyrénées, Rhône-Saône, Loire (FEDER)

2 programmes régionaux

Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ - Languedoc-Roussillon

Programme de développement rural – Languedoc-Roussillon

1 Programme de coopération transfrontalière

Programme France-Espagne-Andorre

2 Programmes de coopération transnationale

Sud-Ouest européen et MED

4 Programmes de coopération interrégionale

Interreg Europe, Urbact, Interact, ESPON



Les 11 objectifs thématiques 2014-2020

OT 1		Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
OT 2		Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
OT 3		Renforcer la compétitivité des PME
OT 4		Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs
OT 5		Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et la prévention et la gestion des risques

OT 6		Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
OT 7		Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles
OT 8		Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre
OT 9		Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
OT 10		Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
OT 11		Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique

ESS et fonds européens : un outil principal, le FSE (Fonds social européen)

Un petit [film](#) !

Programme national FSE : un objectif spécifique dédié à l'ESS au sein de l'axe 3

L'axe 3 du Programme opérationnel national du FSE intègre l'objectif spécifique «Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire».

Actions éligibles : les projets innovants (défis environnementaux et aux besoins sociaux), projets de modélisation, de capitalisation et d'évaluation des expériences en matière d'innovation sociale et d'ingénierie de projets en faveur du développement de l'innovation sociale.

ESS et fonds européens : FSE Languedoc-Roussillon 2014-2020

Axe 6 : Promouvoir l'employabilité des jeunes (mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes)

Objectif thématique 8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre

8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Axe 7 : Accompagner la création et la reprise d'activité par le développement des compétences

Objectif thématique 8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre

8iii - emploi indépendant, entrepreneuriat et la création d'entreprises y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Axe 8 : Former tout au long de la vie pour favoriser l'accès à l'emploi

Objectif thématique 10: Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie

10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

ESS et fonds européens : quelques mesures du FEDER et une priorité FEADER

FEDER Languedoc Roussillon : Axe 1 – Investir durablement dans la croissance intelligente

Objectif thématique 3 : Améliorer la compétitivité des PME

3a - favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Objectif thématique 9 : Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination

9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

FEDER Massif Pyrénées : Axe 1 - Développer l'économie en agissant sur les filières d'activités spécifiques

Objectif thématique 8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre

8b - Favoriser une croissance propice à l'emploi par le développement d'un potentiel endogène dans le cadre d'une stratégie territoriale concernant certaines régions

FEADER Languedoc Roussillon: Priorité 6

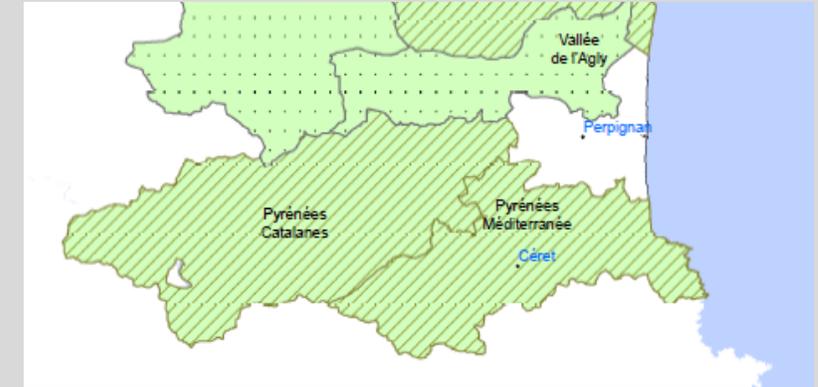
Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

Cette priorité regroupe les opérations en faveur du développement des territoires ruraux, en accompagnant des opérations structurantes mises en œuvre à l'échelon régional et les opérations mise en œuvre dans de cadre de la mesure **LEADER**.

Les territoires de projets (Pays, PNR, CA ...) : un point d'entrée essentiel pour les acteurs de l'ESS

Leader (FEADER)

Mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de la mesure LEADER. Principe : démarche ascendante du développement rural, définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé.



Approches territoriales intégrées (FEDER)

Elles s'adressent à des territoires structurés sur un périmètre défini, ayant construit une approche transversale multithématiques rassemblant les acteurs locaux, et disposant d'une gouvernance dédiée à la mise en œuvre de l'ATI.

L'appel à projets comprend 2 volets:

- un volet urbain, doté de 24 millions d'euros de FEDER (CA Perpignan Méditerranée)
- un volet territorial, doté de 27 millions d'euros de FEDER (CA Perpignan Méditerranée + Pays Vallée de l'Agly, OGS Canigou, Pays Pyrénées Méditerranée, Pays Pyrénées Catalanes)

Les programmes européens 2014-2020 gérés par la Commission européenne

Gérés directement par la Commission européenne (ou par des agences)
ils sont mis en œuvre sous forme d'[appels à propositions](#)

Compétitivité pour la croissance et l'emploi

Horizon 2020 (R&D)
Cosme (PME)
Erasmus +
Emploi et innovation
Interconnexion ...

Croissance durable ressources naturelles

Life
(environnement
changement
climatique)

Sécurité et citoyenneté

Europe pour citoyens
Europe créative
Justice
Migrations-Asile
Santé
Consommateurs ...

Europe dans le monde

Pré-adhésion
Voisinage (IEV)
Coopérat. – développt
Protection civile
Aide humanitaire...

Au-delà des FESI

Le Programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI), géré par la DG Emploi Affaires sociales et inclusion, doté de 920 millions d'euros pour la période 2014-2020 autour de 3 axes :

- Le dispositif Progress consacré à l'inclusion sociale. Il financera des actions relatives aux thématiques suivantes : Emploi et lutte contre le chômage des jeunes ; Protection sociale et prévention de la pauvreté ; Amélioration des conditions de travail (61% du budget total)
- Le dispositif EURES dédié à la mobilité des travailleurs en Europe, en facilitant la transmission d'informations relatives au marché du travail européen (18% du budget)
- Le micro-financement et l'entrepreneuriat social, grâce à l'octroi de prêts, garanties et appuis techniques. Ce volet est porté par le Fonds européen d'investissement (FEI) (31% du budget)

Au-delà des FESI

COSME, programme géré par la DG Entreprise et Industrie pour la compétitivité des entreprises et des PME. Il est doté d'un budget de 2 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

Erasmus+, le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, avec notamment 2 actions pouvant intéresser les collectivités : La coopération pour l'innovation et les bonnes pratiques (partenariats stratégiques, alliances de la connaissance, alliances sectorielles, plateformes IT) et le soutien aux réformes politiques.

Europe pour les citoyens, dont l'objectif est de permettre aux citoyens de mieux comprendre l'Union, de promouvoir la citoyenneté européenne et d'améliorer les conditions de la participation civique et démocratique. Le programme peut financer des jumelages de villes ou des projets de la société civile.

Au-delà des FESI : zoom sur le sport !

Pour la première fois depuis l'existence de l'Union européenne, grâce à l'introduction du **sport** dans le **Traité de Lisbonne**, le sport a son propre programme de financement.

Il s'agit du **volet Sport** intégré au **programme Erasmus +** (265M€) pour la période 2014-2020. Ce programme est ouvert à tous les acteurs sportifs pour soutenir des projets relatifs à la promotion du sport pour tous et soutiendra la semaine européenne du sport pour laquelle les entreprises auront toute leur place.

Les autres volets du programme Erasmus + peuvent également intéresser les clubs, fédérations et acteurs économiques, qui souhaitent intégrer un partenariat européen.

Au-delà des FESI : zoom sur le sport !

Pour la première fois depuis l'existence de l'Union européenne, grâce à l'introduction du **sport** dans le **Traité de Lisbonne**, le sport a son propre programme de financement.

Il s'agit du **volet Sport** intégré au **programme Erasmus +** (265M€) pour la période 2014-2020. Ce programme est ouvert à tous les acteurs sportifs pour soutenir des projets relatifs à la promotion du sport pour tous et soutiendra la semaine européenne du sport pour laquelle les entreprises auront toute leur place.

2 types d'actions : les partenariats collaboratifs et les manifestations européennes

Les autres volets du programme Erasmus + peuvent également intéresser les clubs, fédérations et acteurs économiques, qui souhaitent intégrer un partenariat européen.

Au-delà des FESI : zoom sur le sport !

Les projets de collaboration

Les projets de collaboration permettent d'élaborer, de transférer et/ou de mettre en œuvre des pratiques innovantes dans différents domaines ayant trait au sport et à l'activité physique associant diverses organisations et différents acteurs appartenant ou non au secteur du sport, y compris notamment les autorités publiques aux échelons européen, national, régional et local, les organisations sportives, les organisations ayant un rapport avec le sport et les établissements d'enseignement, pour :

- lutter contre le dopage au niveau du sport de masse, notamment dans les environnements récréatifs tels que le sport amateur et le fitness ;
- soutenir les activités de prévention et de sensibilisation auprès des acteurs prenant part à la lutte contre le trucage de matches ;
- soutenir les démarches préventives, éducatives et innovantes visant à lutter contre la violence, le racisme et l'intolérance dans le sport ;
- appuyer la mise en œuvre des documents stratégiques de l'Union dans le domaine du sport et dans d'autres domaines politiques pertinents, tels que les recommandations, lignes directrices, stratégies politiques, etc.

Au-delà des FESI : zoom sur le sport !

Manifestations sportives européennes

Soutien financier à l'organisation d'évènements sportifs européens, ainsi qu'à l'organisation d'évènements nationaux (organisés simultanément dans plusieurs pays européens par des organisations à but non lucratif).

Ce qui est attendu d'un évènement sportif européen à but non lucratif :

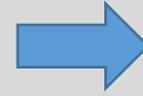
- accroître la visibilité et faire connaître les évènements dont le but est de promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité des chances et la santé par les activités physiques ;
- accroître la participation dans le sport, les activités physiques et les activités bénévoles.

Ne sont pas éligibles les sports de compétition régulièrement organisés ainsi que les compétitions sportives professionnelles.

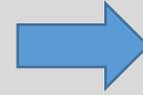
Qui peut déposer ? Tout type d'organisation à but non lucratif et organisme public, actif dans le domaine du sport. Il peut s'agir d'un organisme public en charge du sport au niveau local, régional ou national; d'une organisation sportive (niveau local, régional, national, européen ou international) ou bien du coordinateur d'un évènement national, organisé dans le cadre d'un évènement européen dans le domaine sportif.

De l'idée à la subvention, quelques conseils pratiques ...

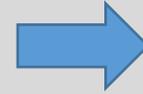
Définir son projet : les questions à se poser



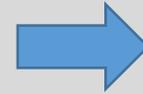
Identifier le financement européen adéquat



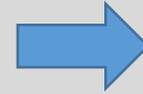
Monter le dossier



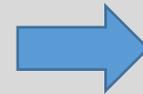
Etapas du dossier



Réaliser le projet



Pour en savoir +



De l'idée à la subvention, quelques conseils pratiques ...

Définir son projet : les questions à se poser

Quel est le contexte du projet ?

À quels besoins/problèmes pré-identifiés répond ce projet ?

Quels sont les objectifs globaux (*est-ce que mon projet correspond à un des [objectifs européens](#)?*) et spécifiques (*résultats attendus par rapport aux objectifs*) de mon projet ?

Pour qui ? Qui sont les bénéficiaires directs, les cibles du projet ?

Comment réaliserez-vous le projet ?

Quels moyens ? matériels, immatériels ...

Quel est le calendrier prévisionnel du projet ?

Avec qui ? Des partenaires sont-ils utiles ? Quels sont les cofinanceurs potentiels ?

De l'idée à la subvention, quelques conseils pratiques ...

Identifier le financement européen adéquat et préparer son dossier

j'ai identifié le programme



Je contacte le gestionnaire ou service instructeur (vérification éligibilité, critères de sélection, formulaires, calendrier dépôt des dossiers ...)



J'informe les partenaires

je n'ai pas identifié le programme



EPCI, chambres consulaires
Pôle Europe (CD, Région ...)
Europe Direct
pour identifier le programme



Mon projet nécessite des partenaires transfrontaliers ou transnationaux



Je fais la recherche de partenaires via autorités de gestion et/ou Europe Direct et/ou autres réseaux

De l'idée à la subvention, quelques conseils pratiques ...

Monter le dossier de subvention avec appui service instructeur

formulaire type + liste des pièces à fournir
([lien](#))

Points de vigilance

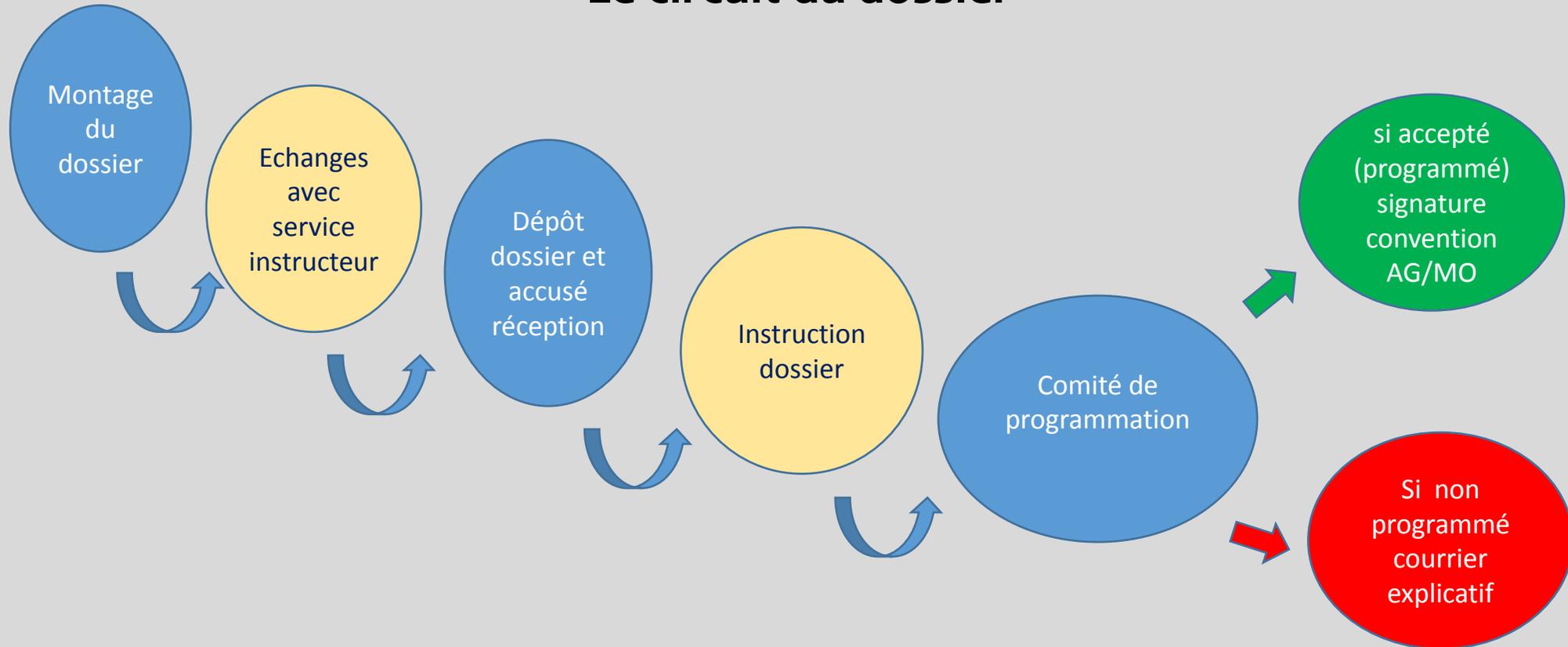
attention au double plafond
(aide UE et cofinancement public total)
éligibilité temporelle
dépenses éligibles
traitement des recettes
une dépense non prévue ne sera pas éligible

The screenshot shows a web interface titled "Dossier de demande de subvention FEDER-FSE-IEJ et notice". It lists three main sections:

- ZIP** **annexes dossier demande** (7.65 Mo)
 - dossier de demande de subvention
 - annexe 1 a plan financement FEDER
 - annexe 2 b plan financement FSE
 - annexe 3 description des actions
 - annexe 4 attestation de minimis
 - annexe 5 déclaration de la taille de l'entreprise
 - annexe 6 liste des pièces de passation des marchés publics
 - annexe 7 modèle fiche temps
- ZIP** **annexes notice** (739.99 Ko)
 - annexe 1: RESPECT DES RÈGLES RELATIVES AUX AIDES D'ETAT DANS LE CADRE D'UN DOSSIER FEDER-FSE
 - annexe 2: PUBLICITÉ
- DOC** **Dossier de demande** (1.13 Mo)

De l'idée à la subvention, quelques conseils pratiques ...

Le circuit du dossier



De l'idée à la subvention, quelques conseils pratiques ...

Réaliser le projet

Points de vigilance

Respect règles (marchés publics, priorités transversales ...)

Comptabilité séparée ou référencement clair des pièces comptables

Suivi régulier et tableau de bord (respect échéances)

Obligations de publicité (affiches, panneaux, dossier presse, site internet ...)

Archivage des pièces